



Présents :

Nicolas Féraud, président
Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente
Laurent Bagnoud, conseiller
Thibaud Beytrison, conseiller
Joseph Bonvin, conseiller
Rose-Marie Clavien, conseillère
Carlo Clivaz, conseiller
Romaine Duc-Bonvin, conseillère
Jacqueline Duc-Sandmeier, conseillère
Alain Mittaz, conseiller
Yvan Rion, conseiller
Marcel Riccio, secrétaire communal
Et 177 citoyennes et citoyens

PV N° 1 / 2020

1. Ouverture de l'Assemblée, approbation de l'ordre du jour, désignation des scrutateurs, contrôles des présences

Monsieur Nicolas Féraud, Président, ouvre l'Assemblée à 19h30. Il explique que celle-ci a lieu habituellement en juin, période à laquelle les Communes du Haut-Plateau valident les comptes de l'année précédente. Cependant, en raison de la situation sanitaire actuelle elle a dû être reportée. Il remercie les personnes présentes d'avoir suivi les consignes hygiéniques mises en place.

Le Président constate que l'Assemblée a été valablement convoquée. Il rappelle qu'elle ne peut se prononcer que sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Il salue les citoyennes et les citoyens ainsi que les membres des autorités politiques, judiciaires et ecclésiastiques et les remercie de leur présence. Il souhaite la bienvenue à Madame Anne Laure-Rey, Cheffe des réviseurs des comptes.

Il excuse Madame Alexandra Tretto, Monsieur Bernard Bagnoud et Monsieur Jean-Claude Savoy, qui n'ont pas pu être présents.

L'ordre du jour que le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée est le suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Approbation du procès-verbal du 16.12.2019
3. Lecture des comptes 2019
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes 2019 et décharges
6. Approbation de l'achat des parcelles 110 et 111 à Crans-Montana pour CHF 7,5 mios
7. Octroi crédit d'engagement de CHF 7,5 mios
8. Approbation du Règlement de la Taxe de promotion touristique de la Commune de Crans-Montana
9. Approbation du Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels
10. Divers

Le Président soumet la question suivante : « Acceptez-vous l'ordre du jour tel que présenté ? ».

L'Assemblée accepte l'ordre du jour à l'unanimité. Monsieur Nicolas Féraud désigne les scrutateurs :

- Monsieur Johny Glettig
- Monsieur Daniel Moix
- Madame Marie-Jo Rey Robyr
- Monsieur Frédéric Rey

Les scrutateurs annoncent la présence de 177 citoyennes et citoyens. Il passe au prochain point.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 16.12.2019

L'Assemblée renonce à la lecture du PV. Le Président en fait le résumé. Il pose ensuite la question : « Acceptez-vous le PV de l'Assemblée Primaire du 16.12.2019 ? »

Le PV est approuvé par 176 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président remercie Monsieur Marcel Riccio et Madame Diana Crettol pour l'excellente tenue de ce PV. Il passe au point suivant.

3. Lecture des comptes 2019

3.1. Introduction

Avant de céder la parole à Monsieur Yvan Rion, Conseiller communal responsable du dicastère Finances et Impôts, NF livre quelques remarques préliminaires à l'Assemblée :

« Depuis la naissance de la nouvelle Commune, l'exercice comptable 2019 est le premier à montrer la réalité des rentrées fiscales. Du point de vue financier notre Commune se porte bien. La fortune nette est de CHF 131 mio, soit CHF 1'139.00 par habitant. À ce jour, nous avons pu rembourser près d'un quart des emprunts. Nous pouvons sans crainte envisager des investissements d'envergure. Notre marge d'autofinancement se maintient aux alentours de 20 mio. Le Conseil communal et l'administration ont géré les finances avec prudence ».

La parole est cédée à Monsieur Yvan Rion, responsable du dicastère Finances et Impôts.

Monsieur Yvan Rion présente et commente les différents comptes et indices :

3.2. Aperçu du compte administratif

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Charges financières	80'084'221.70	74'928'400.00	76'087'969.49
Revenus financiers	85'747'171.75	71'579'500.00	83'419'888.19
Excédent de revenus	5'662'950.05		7'331'918.70
Excédent de charges		3'348'900.00	
Amortissements ordinaires	14'371'729.38	15'940'000.00	14'606'957.45
Marge d'autofinancement	20'034'679.43	12'591'100.00	21'938'876.15

3.3. Compte de fonctionnement

	Charges 2019	Revenus 2019
CHARGES DE PERSONNEL	9'512'963.45	
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	13'807'799.80	
INTERETS ET PROVISIONS	5'123'376.98	
AMORTISSEMENTS	15'751'890.86	
CONTRIBUTIONS VERSEES	2'876'092.80	
DEDOMMAGEMENTS VERSES	19'933'568.00	
SUBVENTIONS VERSEES	12'366'212.05	

FINANCEMENTS SPECIAUX	549'248.76	
IMPUTATIONS INTERNES	163'069.00	
IMPOTS		63'093'543.51
PATENTES, CONCESSIONS		728'373.10
REVENUS DES BIENS		4'321'148.32
CONTRIBUTIONS PERCUES		11'408'369.67
RECETTES PERCUES		2'803'525.80
DEDOMMAGEMENTS PERCUS		75'159.70
SUBVENTIONS PERCUES		362'329.30
FINANCEMENTS SPECIAUX		2'791'653.35
IMPUTATIONS INTERNES		163'069.00
Total des charges et des revenus	80'084'221.70	85'747'171.75
Excédent de revenus	5'662'950.05	

3.4. Compte d'investissements

	Dépenses 2019	Recettes 2019
ADMINISTRATION	1'698'533.55	2'852'357.00
SECURITE PUBLIQUE	201'297.50	
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	267'691.83	
CULTURE, LOISIRS ET CULTE	3'367'474.15	
SANTE	4'007.5	
PREVOYANCE SOCIALE	539'722.22	181'914.45
TRAFIC	7'184'140.39	220'952.25
SERVICES PUBLICS ET AMENAGEMENTS	3'788'227.76	314'449.30
ECONOMIE PUBLIQUE	763'261.48	39'700.00
FINANCES ET IMPÔTS	5'022'526.13	5'022'526.13
Total des dépenses et des recettes	22'836'882.51	8'631'899.13
Excédent de dépenses		14'204'983.38

3.5. Aperçu des indicateurs financiers

	Moyenne	Comptes 2019	Comptes 2018
Degré d'autofinancement	124.0 %	141.0 %	111.7 %
Capacité d'autofinancement	25.5 %	24.2 %	26.7 %
Amortissements ordinaires	10.2 %	10.1 %	10.2 %
Endettement net par habitant	-962	-1'139	-787
Taux du volume de la dette	73.9 %	71.0 %	76.8 %

3.6. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président remercie Monsieur Yvan Rion pour ses explications et ouvre la discussion :

Q : Monsieur Cédric Vocat de Chermignon d'en bas, souhaite savoir ce que comprend exactement le compte « 012 Exécutif - 01243 - Contribution de tiers ».

R : Ce compte inclut les mandats extérieurs des conseillers communaux et du président, lesquels sont financés par la Commune. En contrepartie, ceux-ci reçoivent une rémunération (jetons de présence) qui est ensuite reversée à la Commune. Le Président rectifie et précise que les mandats sont reçus à l'ACCM et distribués en Comité Directeur, c'est ensuite le RIOC communal, décidé par le Conseil, qui règle les rémunérations.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions. Il remercie l'Assemblée pour sa participation active et passe au point suivant.

3.7. Conclusion

Monsieur Nicolas Féraud, Président, adresse tous ses remerciements et toutes ses félicitations aux Chefs de dicastères ainsi qu'aux Chefs de services. Ils ont géré avec rigueur et respect les fonds publics confiés. La Commune de Crans-Montana peut aborder les années à venir de manière sereine.

4. Lecture du rapport de l'organe de révision

4.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud, Président, salue Madame Anne-Laure Rey de la Fiduciaire de Crans-Montana SA. Il l'invite à lire son rapport.

4.2. Rapport de l'organe de révision

Madame Anne-Laure Rey procède à une lecture du rapport succinct dont une copie se trouve aux pages n° 31 et n° 32 du fascicule remis aux citoyennes et aux citoyens. Elle rappelle les responsabilités du Conseil communal et des réviseurs des comptes.

Madame Anne-Laure Rey indique que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes à l'Assemblée et termine son intervention sous les applaudissements de celle-ci.

4.3. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président remercie cette Madame et ces Messieurs les réviseurs pour leurs explications et pour le travail minutieux effectué. Il ouvre la discussion. Il constate que le rapport ne fait l'objet d'aucune question.

4.4. Conclusion

Le Président remercie les réviseurs pour le travail accompli et les conseils formulés. Il se dit rassuré de les savoir à nos côtés.

5. Approbation des comptes 2019 et décharge aux organes responsables

5.1. Comptes 2019

A l'unanimité, le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter les comptes 2019. Il soumet la question suivante :

- « Acceptez-vous les comptes 2019 de la Commune de Crans-Montana qui présentent :
- au bilan une fortune de CHF 131'142'564.84;
 - au fonctionnement une marge d'autofinancement de CHF 20'034'679.43;
 - aux investissements un montant net de CHF 14'204'983.38 ? »

Les comptes 2019 sont approuvés par 176 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

5.2. Décharge au Conseil communal et aux réviseurs de comptes

Le Président soumet la question suivante :

- « Acceptez-vous de donner décharge aux organes responsables pour leur activité durant l'exercice 2019 ? ».

La décharge est accordée par 176 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

6. Approbation de l'achat des parcelles 110 et 111 à Crans-Montana pour CHF 7,5 mios

6.1. Introduction

À l'aide de quelques images, Monsieur Nicolas Féraud, Président, introduit le sujet :

- « Vous avez tous flâné dur les rives du lac Grenon. Ces petits lacs, sur notre plateau, sont de véritables atouts touristiques. Ils sont des écrins de nature.

Le lac Grenon est particulièrement bien situé, face à un panorama grandiose, il est au milieu de l'axe vert entre les deux pôles de la station.

Nos Communes ont mené, dans le cadre du Plan Directeur Intercommunal, une réflexion pour valoriser ces 5 lacs. À Grenon, nous avons l'intention d'améliorer les rives du lac, de créer, par exemple, des pontons flottants.

Nous avons un magnifique projet dans nos tiroirs. Alors quand la Ville de Sion a annoncé vouloir vendre les parcelles 110 et 111, nous avons immédiatement fait connaître notre intérêt : il était primordial pour l'Exécutif que cet endroit stratégique soit en mains publiques.

Sur ces deux parcelles se trouvent deux bâtiments qui ont une affectation mixte : il y a 17 appartements et il y a des entreprises. La vente concerne également 10 places de parc extérieures et 5 garages-box.

Avant de vous proposer cet achat, nous avons commandé une expertise pour connaître l'état des immeubles. Ils sont en bon état.

En devenant propriétaire, la Commune de Crans-Montana pourra faire de Grenon un lieu de détente dans un écrin de nature. Le lieu est stratégiquement situé et doit être en mains publiques.

Le Conseil communal est unanime : il faut saisir l'opportunité d'acheter ces parcelles ».

6.2. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président termine son intervention. Avant de passer au votre, il invite les citoyennes et les citoyens à formuler leurs questions :

Q : Un citoyen désire connaître le rendement locatif actuel.

R : Celui-ci est d'environ CHF 350'000.--/par an.

Monsieur Nicolas Féraud constate qu'il n'y a plus de question.

6.3. Approbation de l'achat

Monsieur Nicolas Féraud passe au vote. À l'unanimité, le Conseil communal recommande d'accepter cet achat. Le Président soumet la question suivante :

« Acceptez-vous l'achat des parcelles 110 et 111 à Crans-Montana pour CHF 7,5 mios ? »

L'achat des parcelles 110 et 111 à Crans-Montana pour CHF 7,5 mios est accepté par 175 oui, 0 non et 2 abstentions.

7. Octroi crédit d'engagement de CHF 7,5 mios

Le Président soumet la question suivante :

« Acceptez-vous l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 7,5 mios pour l'achat des parcelles 110 et 111 à Crans-Montana ? »

Le crédit d'engagement de CHF 7,5 mios pour l'achat des parcelles 110 et 111 à Crans-Montana est accepté par 176 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

8. Approbation du Règlement de la Taxe de promotion touristique de la Commune de Crans-Montana

En préambule, Monsieur Nicolas Féraud, Président, précise qu'il devient nécessaire de corriger des lacunes de l'actuel règlement, ainsi que d'y apporter des précisions et de le rendre conforme à la Loi sur le tourisme du 20 décembre 2014.

La taxe de promotion touristique introduite le 01.11.2000 est facturée :

- aux personnes morales et aux indépendants qui tirent profit du tourisme, soit CHF 1,250 mios par an;
- aux propriétaires loueurs de chalets et appartements qui louent leurs biens immobiliers à des hôtes, soit CHF 0,250 mios par an.

Le produit net de cette taxe est versé à Crans-Montana Tourisme & Congrès pour la promotion touristique de la destination (marketing).

Le Président informe que si ce nouveau règlement devait ne pas être accepté par l'Assemblée Primaire, l'ancien règlement demeurerait en vigueur. Celui-ci étant obsolète, son application s'avère compliquée. Il est pénalisant pour les petits commerçants et artisans, ainsi que pour les activités accessoires.

Il est précisé que les montants globaux encaissés avec l'actuel règlement et ceux qui seront encaissés avec le nouveau règlement resteront inchangés.

S'agissant d'un règlement intercommunal, les modifications au règlement ont déjà été acceptées par les Assemblées Primaires des Communes voisines de Lens et d'Icogne.

8.1. Questions, Réponses, Prises de position

L'Assemblée renonce à la lecture intégrale du nouveau règlement. Toutefois, à la demande de Monsieur Michel Duc, le Président procède à une synthèse du nouveau règlement. Il ouvre ensuite la discussion :

Q : Monsieur Schraner mentionne qu'une personne qui paie la taxe de séjour forfaitaire bénéficie d'une carte avantage. Les personnes et entreprises qui paient la taxe de séjour ne bénéficient pas de la carte avantage. Le Conseil envisage-t-il de leur accorder la carte avantage à l'avenir ?

R : Monsieur Joseph Bonvin, Conseiller communal responsable du dicastère Économie, tourisme, viticulture et sylviculture, informe que ce point n'a pas été traité par la Commission Économie et Tourisme de l'ACCM. Il en prend note.

Q : Monsieur André Bonvin mentionne que conformément à la Loi fédérale sur le droit foncier rural les entreprises agricoles sont soumises à la TPT. Il souhaite savoir si les vigneronns sont soumis à la TPT ?

R : Dans le cadre d'une activité commerciale, les vigneronns y sont soumis.

8.2. Approbation du Règlement de la Taxe de promotion touristique de la Commune de Crans-Montana.

Le Président remercie pour ces interventions et constate qu'il n'y a plus de question. Il passe au vote :

« Approuvez-vous le règlement de la Taxe de promotion touristique de la Commune de Crans-Montana ? »

Le règlement de la Taxe de promotion touristique de la Commune de Crans-Montana est approuvé par 162 oui, 3 non et 12 abstentions.

9. Approbation du Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels

En préambule, il est rappelé que le Canton prélève un impôt lors des mutations d'immeubles. Actuellement, la Commune prélève un impôt équivalent à 50 % des droits cantonaux sur les mutations effectuées, soit CHF 2,7 mios par an. Le nouveau règlement prévoit d'uniformiser ce prélèvement à l'entier du territoire communal équivalent à 50 % des droits cantonaux.

Monsieur Nicolas Féraud termine son intervention sous les applaudissements de l'Assemblée. Il ouvre la discussion.

9.1. Questions, Réponses, Prises de position

Monsieur Nicolas Féraud constate qu'il n'y a pas de question.

9.2. Approbation du règlement

À l'unanimité, le Conseil communal recommande d'approuver ce règlement. Le Président passe au vote. Il soumet la question suivante :

« Approuvez-vous le règlement sur le Prélèvement des droits de mutations communaux additionnels ? »

Le règlement sur le Prélèvement des droits de mutations communaux additionnels est approuvé par 170 oui, 0 non et 7 abstentions.

Le Président observe qu'il n'y a plus de question et passe au point suivant.

10. Divers

10.1. Listes électorales 2020

Monsieur Nicolas Féraud, Président, annonce que le Conseil communal s'est réuni le 31 août 2020 à 18h30 afin de valider les listes électorales pour la législature 2021-2024. Les listes détaillées sont affichées à l'écran. Il rappelle que la population a accepté la réduction du nombre de conseillers communaux de 11 à 7. Il y a donc 7 sièges à pourvoir pour la prochaine législature.

Par ailleurs, tenant compte des candidatures uniques déposées dans les délais légaux pour les fonctions de juge et de vice-juge, le Conseil communal de Crans-Montana a prononcé l'élection tacite de :

- Monsieur Johan Beltramini, Juge de la Commune de Crans-Montana, et de
- Madame Heidi Antille, Vice-Juge de la Commune de Crans-Montana.

L'Assemblée applaudit chaleureusement. Le Président souhaite une excellente campagne et remercie par avance les candidates et les candidats pour leur investissement et leur travail pour notre Commune.

10.2. Zones réservées

Monsieur Nicolas Féraud, Président, transmet quelques informations :

- Le 14 octobre 2019 la Commune de Crans-Montana a présenté les travaux en cours pour se conformer à la législation.
- Le 4 septembre 2020, la Commune publiera au Bulletin Officiel les zones réservées et cela pour une durée de 5 ans.
- Le rapport, les fiches explicatives ainsi que les plans y relatifs peuvent être consultés sur le site internet communal. Pour une consultation physique des documents, les personnes concernées sont invitées à prendre rendez-vous au bureau communal de Chermignon.
- Après analyse et explication, les questions y relatives devront être posées par écrit.
- Une soirée d'information à la population est fixée au 21 septembre 2020 à l'Orangerie sur la Place d'Ycoor.

10.3. Ecole du Hêtre à Ollon

Monsieur Nicolas Féraud, Président, procède à un résumé du dossier :

Préambule

Le Président salue le travail effectué par le Délégué à l'économie de l'ACCM pour que notre région évolue d'une monoculture touristique vers une économie diversifiée et dynamique tout au long de l'année, en station comme dans nos villages.

Après 8 mois de négociations et d'études de faisabilité, l'École du Hêtre, institution privée pratiquant la pédagogie Steiner, a voulu s'installer dans le village d'Ollon.

Négociations

Une fois les contacts pris, la Commune a proposé différents lieux. C'est Ollon qui a été choisi en raison de ses multiples atouts.

Du côté de la Commune, il faut entreprendre des travaux pour mettre en conformité les lieux. Dans ce cadre, une correspondance a été envoyée aux sociétés locales louant des locaux dans l'ancienne école. La plupart ont déjà trouvé une solution alternative, la Commune est là pour les accompagner dans cette démarche. Les deux parties sont

aujourd'hui prêtes à signer le contrat. Les écoliers devaient animer la vie du village d'Ollon dès la rentrée d'août 2021.

Situation actuelle

Le Président signale qu'il emploie le conditionnel car, en effet, des habitants rassemblés sous le nom de « Groupement de défense de la maison du village d'Ollon » sont montés aux barricades, accusant le Conseil communal de bafouer la volonté démocratique des habitants d'Ollon et d'avoir négocié sans avertir personne.

Le Président précise que lorsqu'on mène une négociation économique, on l'entoure d'une discrétion absolue. Le Conseil communal n'a rien voulu cacher : nous avons négocié une affaire en faveur de notre Commune.

L'Ecole du Hêtre est une magnifique opportunité pour la Commune de Crans-Montana et pour Ollon, c'est l'avis unanime du Conseil communal.

Le Président relève que les tentatives d'intimidation de certains citoyens envers la direction de l'Ecole du Hêtre sont inadmissibles. Le courrier qui a été remis en main propre la semaine passée à la direction de l'Ecole du Hêtre par le Groupement de défense de la maison du village d'Ollon donne une mauvaise image de notre Commune. Cette attitude va totalement à l'encontre de nos principes et nuit à la réputation de la région, laquelle a été tissée à l'international sur une tradition d'accueil.

Il est précisé que le Conseil communal va tout faire pour restaurer les bonnes relations avec l'Ecole du Hêtre.

10.4. Covid-19

Monsieur Nicolas Féraud, Président, transmet quelques informations :

- Une redistribution de masques aux commerces est prévue dans le courant du mois de septembre 2020.
- Les 3 communes du Haut-Plateau procéderont à un rachat de 300'000 masques.
- Des mesures économiques avec un don « hélicoptère » de 100 francs par habitant et un second, sous forme de levier économique, avec un ajout de 20 % de la somme chargée sur la carte « avantage », soit un million de francs, seront mis en place.

10.5. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président invite les citoyennes et citoyens à prendre la parole :

Q : Monsieur Olivier Rey, représentant du Groupement de défense de la maison du village d'Ollon prend la parole et procède à un état de situation. Il en ressort :

- Le 4 août une lettre aux sociétés a été envoyée par la Commune.
- La décision a été très rapide et sans consultation préalable.
- Il est rappelé l'accord et les ateliers participatifs de l'ancienne Commune de Chermignon qui portaient sur l'accès de l'ancienne école d'Ollon à tous.
- La Commune prive la population d'Ollon de son dernier lieu public après fermeture de la Poste et du magasin.
- Une pétition sera donnée demain avec 250 signatures.
- Le soutien du Conseil communal est demandé.
- Il est relevé qu'il y a beaucoup d'imprécisions sur le projet et que l'information laisse à désirer.
- Comment allez-vous dynamiser le village avec 40 élèves ?

R : Monsieur Nicolas Féraud, Président, remercie pour l'intervention. Il précise que le jardin restera public. La salle pourra être utilisée en dehors des horaires scolaires. Afin de pouvoir dynamiser le village d'Ollon, d'autres grands projets sont à l'étude. Il reviendra avec plus d'informations.

Q : Madame Marie-Jo Rey, rappelle que le Conseil a autorisé l'utilisation du Bâtiment Général Guisan pour faire un espace fourrière. C'est une décision inadéquate car goudronner la rue n'est pas très écologique et le bâtiment mérite mieux de par sa

situation. Par ailleurs, la Commune serait propriétaire de deux autres bâtiments au Général Guisan, quelle sera la nouvelle affectation ?

R : Monsieur Nicolas Féraud, Président, indique qu'en effet c'est un problème récurrent en période de neige et que la Commune doit se préparer au mieux pour la période hivernale. Des propositions sont en cours d'analyse mais à ce jour rien n'est définitif. Concernant les autres deux bâtiments, il indique ne pas être au courant mais il en prend note.

P : M. Schraner s'adresse au Conseil communal : « *vous êtes onze actuellement, beaucoup d'entre vous ne partent pas pour une 2^{ème} étape, merci pour le travail accompli et pour la mise en place, j'en suis très reconnaissant* ».

Q : Un citoyen indique être très déçu du fait que les tableaux d'affichage dans les villages ont été supprimés. Il indique que c'est difficile d'être au courant des informations communales en raison du manque d'internet et il demande que les tableaux soient rétablis.

R : Monsieur Nicolas Féraud, Président, informe que la volonté n'était pas de supprimer l'information. Cependant, la décision est liée à des soucis logistiques et financiers.

Q : Madame Irma Morard de Darnona, se demande si le village de Darnona existe dans la Commune car elle dit ne pas recevoir ni les invitations ni les informations communales mais seulement les impôts.

R : Monsieur Nicolas Féraud, Président, confirme qu'il y a bien un souci avec la Poste et les Messageries du Rhône. Des discussions avec ces deux partenaires sont en cours afin de trouver une solution.

Q : Madame Francine Huggler souhaite connaître la position de la commune par rapport à l'avenir de la Fondation l'Équilibr'âge.

R : Monsieur Nicolas Féraud, Président, relève que malgré le bienfondé de cette association, la Commune ne peut plus la soutenir. La Commune cautionne cette institution à hauteur de CHF 140'000.-- ce qui a engendré une importante perte pour la Commune.

Q : Monsieur Jean-Claude Berclaz se réfère à la route de Crételles. Il remercie pour cette belle route. Il mentionne qu'une barrière est en train de se construire et souhaite savoir s'il s'agit d'un terrain communal ou d'un terrain privé. Il craint que cela ne fasse disparaître la place d'évitement actuelle.

R : Monsieur Nicolas Féraud, Président, indique ne pas avoir à portée de main les données nécessaires pour y répondre. Il en prend note.

Q : Monsieur Patrick Rey relève le concept de sécurité mis en place ce soir. Il demande à connaître le concept de sécurité Covid prévu pour le Caprices festival qui aura lieu dans deux semaines.

R : Monsieur Nicolas Féraud, Président, indique que les règles sanitaires et les protocoles fédéraux sont à respecter. Par ailleurs, l'ACCM s'est engagé à maintenir les aides financières promises pour les événements qui peuvent être mis sur pied. Il invite Monsieur Joseph Bonvin, Conseiller communal en charge de l'économie et du tourisme et organisateur de la manifestation, à se prononcer.

R : Monsieur Joseph Bonvin, Conseiller communal, prend la parole. Il indique que le plan de protection a été validé par le médecin cantonal. Il tient compte de toutes les mesures sanitaires et comme la loi l'indique, le festival pourra accueillir jusqu'à 1000 visiteurs divisés en 3 zones de maximum 300 personnes. Une application mobile permettra le traçage des gens. Monsieur Joseph Bonvin, Conseiller, comprend la peur suscitée par le Covid-19 mais mentionne que dans la mesure du possible, les gens veulent continuer à vivre normalement. Il conclut en disant qu'ils mettront en place toutes les mesures sanitaires pour que cela se passe le mieux possible. Il se tient à disposition.

Q : Madame Lotty Robyr qui habite les Briesses demande s'il existe-il des projets pour ce terrain stratégique ?

R : Monsieur Nicolas Féraud, Président, indique que si ce terrain appartient bien à la Bourgeoisie Chermignon, il y a en effet, des projets conjoints sur cette zone. Des négociations avec le Canton sont en cours pour la construction d'un parking car une solution doit être trouvée pour les voitures qui ne pourront pas occuper les parkings

officiels en raison des prochains travaux envisagés par CMA. Le Président invite Monsieur Tony Lager, Président de la Bourgeoisie de Chermignon, à se prononcer.

R : Monsieur Tony Lager, Président de la Bourgeoisie de Chermignon, prend la parole. Il confirme que d'entente avec la Commune, il existe le projet de faire une zone de délestage à l'entrée ainsi qu'un dépôt de matériaux pour l'Open du Golf et d'autres manifestations du Haut-Plateau.

Q : Monsieur Cédric Vocat se réfère à la taxe de promotion touristique et demande si le Conseil a trouvé un moyen de favoriser les entreprises de la Commune par rapport aux entreprises de la plaine ? Il mentionne également avoir récemment entendu parler des frais des élus. Il veut savoir si la Commune a mis en place un dispositif permettant d'éviter les excès.

R : Monsieur Nicolas Féraud, Président, indique que la Commune a écrit aux entreprises pour les inciter à travailler avec les entreprises de la commune. Quant à la deuxième question, le Président cède la parole à Madame Anne Laure-Rey, Cheffe des réviseurs des comptes.

R : Madame Anne Laure-Rey complète en informant l'Assemblée que les procédures « salaires » sont conformes aux règlements.

Q : Monsieur Michel Duc rappelle que l'installation d'un Conseil Général a été refusée. Il s'attendait à ce que la séance soit parfaitement préparée. Il demande si lorsque des jetons de présence sont reçus par les Conseillers les montants correspondants sont reversés à la Commune, notamment pour le Casino.

R : Monsieur Nicolas Féraud, Président, explique que dans les cas des Commissions Intercommunales c'est donc le Règlement de l'ACCM qui fait foi. S'agissant des autres commissions ou associations ainsi que des rémunérations, c'est le RIOC qui s'applique. Celui-ci est de la compétence du conseil uniquement.

P : Monsieur Jean-Claude Berclaz remarque que l'éclairage de la salle est insuffisant.

P : Une citoyenne remercie le Président et le Conseil communal pour le magnifique travail effectué, elle salue la belle présentation de ce soir et félicite le président et les élus d'avoir bien répondu à toutes les interrogations de la population.

L'Assemblée applaudit. Le Président observe qu'il n'y a pas d'autres questions. Il remercie les citoyennes et les citoyens de leur présence et de leur attention. Il demande de sortir en gardant le masque. Il clôt l'Assemblée à 22h00.

COMMUNE DE CRANS MONTANA

Le Président:  Nicolas Féraud

Le Secrétaire:  Marcel Riccio

The seal of the Commune of Crans Montana is circular with a blue border containing the text 'COMMUNE DE CRANS MONTANA'. The center features a shield with a sunburst and stars.